

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 8 juillet 2011

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 130 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Olivier AGULLO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - René TAVERA - Guy TEISSIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA.

Signé le 8 Juillet 2011  
Reçu au Contrôle de légalité le 13 juillet 2011

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Francis ALLOUCH représenté par Vincent COULOMB - Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Gérard BISMUTH représenté par Roland POVINELLI - Roland BLUM représenté par Renaud MUSELIER - Joëlle BOULAY représentée par Olivier AGULLO - Jean BRUNEL représenté par Corinne LEGAL - René CANEZI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Jean-François DENIS représenté par Laurent LAVIE - Eric DI MECO représenté par Maxime TOMMASINI - Victor Hugo ESPINOSA représenté par Vincent GOMEZ - Mireille FOURNERON représentée par Jacqueline MAURIC - François FRANCESCHI représenté par Robert MALATESTA - Mourad KAHOUK représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Abdelwaab LAKHDAR représenté par Patrick MAGRO - Eric LE DISSES représenté par Patricia COLIN - Michel LO IACONO représenté par Guy PONTOUS - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Henri MATTEI - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX représentée par Marc POGGIALE - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Gilles PAGLIUCA représenté par Catherine JALINOT - Marie-Madeleine PANCHETTI représentée par Marie-Thérèse MINASSIAN - Jacques ROCCA SERRA représenté par Jean-Louis MOULINS - Jean-Louis TIXIER représenté par Patrick BORE - André VARESE représenté par Michelle GUEYDAN - Karim ZERIBI représenté par Pierre SEMERIVA.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Daniel SIMONPIERI - Maurice TALAZAC.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

**DDIP 006-511/11/CC**

**■ Attribution d'une subvention à l'Institut Fresnel (Université Paul Cézanne) pour l'organisation du colloque optique Marseille 2011  
DDEAIAG 11/6350/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Du 4 au 7 juillet 2011, le Campus Marseille St-Charles accueillera sous l'égide de la Société Française d'Optique, le colloque Optique Marseille 2011 qui est le regroupement de quatre congrès nationaux annuels en optique-photonique :

- Journées Nationales d'Optique Guidée (JNOG)
- Horizons de l'optique
- Journées Nationales des Cristaux pour l'Optique (JNCO)
- Congrès sur les lasers et l'Optique Quantique (COLOQ)

Cette réunion des quatre 4 congrès nationaux a lieu tous les quatre ans et constitue le grand rendez-vous de l'optique-photonique.

Le choix de Marseille pour organiser cet événement a été dicté par le fait que la région marseillaise est un des grands pôles mondiaux de la photonique avec :

- 4 UMR : Institut Fresnel, Laboratoire d'Astrophysique de Marseille, Laboratoire LP3 (Lasers, Plasmas et Procédés Photoniques), et la Laboratoire PIIM (Physique des Interactions Ioniques et Moléculaires),
- Un pôle de compétitivité Optitec,
- Un tissu d'industriels local très actif.

Avec plus de 500 personnes attendues, Optique Marseille sera le plus grand congrès optique-photonique organisé en France. Composé de conférences plénières et d'un espace exposition, ce colloque a plusieurs objectifs :

- rassembler la communauté optique-photonique française
- recentrer le nombre de conférences françaises en optique-photonique qui ont tendance à se multiplier
- favoriser la rencontre entre enseignants, chercheurs et ingénieurs privés et publics

**Signé le 8 Juillet 2011  
Reçu au Contrôle de légalité le 13 juillet 2011**

- permettre aux étudiants et jeunes chercheurs de se familiariser avec la communauté française en optique-photonique

Outre les scientifiques qui participeront aux tables-ronde et conférences, des industriels participeront à l'évènement notamment sur le volet Exposition où une trentaine de stands permettront la présentation de matériel en optique-photonique.

Le budget prévisionnel de ce programme d'animation est de 183 000 euros.

Les principaux postes de dépenses se répartissent comme suit :

- Matériel de communication	11 100 euros
- Location de salles et équipement	30 200 euros
- Prestations Animation (son, web...)	37 050 euros
- Communication, édition	12 500 euros
- Restauration	77 800 euros
- Frais de mission	12 500 euros
- Frais postaux et bancaire, assurance	1 850 euros

-----  
183 000 euros

Ces montants seront financés comme suivant :

- Inscriptions et location de stands	107 000 euros
- Ministère de la Recherche	5 000 euros
- Université Paul Cézanne	8 000 euros
- Université de Provence	8 000 euros
- Université de la Méditerranée	5 000 euros
- Ecole Centrale Marseille	3 000 euros
- CNRS – Institut INSIS	10 000 euros
- CNRS – Institut INP	1 500 euros
- CNRS – INSU	2 500 euros
- Région Provence Alpes Côtes d'Azur	8 000 euros
- Conseil Général 13	8 000 euros
- Communauté urbaine Marseille Provence Métropole	4 000 euros
- Ville de Marseille	8 000 euros
- Fondation Ixcore pour la Recherche	5 000 euros

-----  
183 000 euros

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Conseil de Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- L'intérêt de soutenir l'organisation du colloque Optique Marseille 2011 sur Marseille Provence Métropole par l'Institut Fresnel (Université Paul Cézanne).

**Signé le 8 Juillet 2011**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 13 juillet 2011**

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Est attribuée une subvention de 4 000 euros à l'Institut Fresnel (Université Paul Cézanne) pour l'organisation du colloque Optique Marseille 2011 sur Marseille Provence Métropole.

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2011 de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole – Sous-Politique A 710 – Chapitre 67 – Nature 6743 intitulé « Subventions exceptionnelles de fonctionnement » - Fonction 90.

Pour Visa,  
Le Vice-Président Délégué  
Aux Technopôles et Agglomération numérique,  
Université, Recherche

Jérôme ORGEAS

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Développement durable - Innovations -  
Prospective

Eric DIARD

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI